Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_11-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°11-2026 25 février 2026

PERSONNEL – Recrutement d'un secrétaire général de mairie itinérant contractuel à durée déterminée.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTRY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_11-DE

DELIBERATION N° 11-2026

PERSONNEL – Recrutement d'un secrétaire général de mairie itinérant contractuel à durée déterminée.

Monsieur le Président rappelle qu'un emploi de secrétaire général de mairie itinérant, à temps complet, relevant du grade d'attaché territorial ou du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (créé par délibération du 1er juin 2022), sera vacant là compter du 17 avril 2026, au terme du contrat de l'agent contractuel qui occupe actuellement ce poste.

En application de l'article L 313-4 du code général de la fonction publique, le Cdg73 a effectué la publicité adéquate de la vacance de poste.

Si cet emploi a vocation à être occupé par fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de préciser les conditions de ce recrutement.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération du 17 décembre 2018 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du Centre de gestion,

VU les délibérations des 24 mars 2021 et 13 février 2024 portant aménagement des groupes de fonctions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du Centre de gestion,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée,

DECIDE que le recrutement d'un secrétaire général de mairie itinérant pourra intervenir en application de l'article L 332-8 2°du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_11-DE

DIT que le candidat retenu devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac +2 (DUT carrières administratives, droit, sciences économiques ou gestion) ou disposer d'une expérience professionnelle de secrétaire général de mairie dans des communes de moins de 2 000 habitants d'au moins 5 ans,

FIXE la rémunération en référence au grade de rédacteur principal de 1ère classe selon l'expérience professionnelle du candidat et son niveau de diplôme, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction B2 du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux délibérations susvisées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 (chapitre 12 – articles 64131 et suivants).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

François DUNAND